

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40

Huile Moteur

Code du produit : VE13715

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global

Operations

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec

le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

SDS@valvolineglobal.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00-800-825-8654

, ou appeler le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Valvoline, Global

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Composants			
Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro		
	d'enregistrement		
Mineral Oil - mixture	Non attribuée	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

	01-2119484627-25- xxxx, 01-2119471299- 27-xxxx, 01- 2119487077-29-xxxx, 01-2119480132-48- xxxx		
Reaction products of benzenesulfonic acid, mono- C20-24 (even)-sec-alkyl derivs. para-, calcium salts	Non attribuée 947-519-7 01-2120765489-36- xxxx	Skin Sens. 1B; H317 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1B >= 10 %	>= 0,1 - < 1
anhydride maléique	108-31-6 203-571-6 607-096-00-9 01-2119472428-31- xxxx	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317 STOT RE 1; H372 (Système respiratoire) EUH071	< 0,001
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 %	
		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.090 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

> Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les symptôme causés par une réaction allergique peuvent

être immédiats ou différés jusqu'à plusieurs heures après

l'exposition.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool.

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

la lutte contre l'incendie égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

Conseils pour une manipulation sans danger Indications pour la protection : contre l'incendie et

l'explosion

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes

techniques de sécurité.

en commun

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

•		Type de valeur (Type d'exposition)		
anhydride maléique	108-31-6	VLCT (VLE)	1 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque d'allergie, Valeurs limites indicatives			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
anhydride maléique	Eau douce	0,04281 mg/l
	Eau de mer	0,00428 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,334 mg/kg
	Sédiment marin	0,0334 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	44,6 mg/l
	Sol	0,0415 mg/kg



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Protection des mains

: Lunettes de sécurité

Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile

Délai de rupture : >= 240 min Épaisseur du gant : >= 0,35 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de

la matière sont des valeurs standards! Le temps de

pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront

obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Protection de la peau et du

corps

Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide Couleur : ambre Odeur : huileux

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point d'écoulement : < -33 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : 236 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Température de

décomposition

Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : < 6.800 mPa.s (-20 °C)

Viscosité, cinématique : 113 mm2/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,879 gcm3 (15,6 °C)

Masse volumique apparente : Non applicable

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Amines

Métaux alcalis forts Oxydants forts

eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

anhydride maléique:



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.090 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.090 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,35 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 2.620 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

anhydride maléique:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Probable étant donné les composants.

Composants:

anhydride maléique:

Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of benzenesulfonic acid, mono- C20-24 (even)-sec-alkyl derivs. para-, calcium salts:



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

anhydride maléique:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Résultat : positif

Type de Test : Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A. Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Humain

Résultat : A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Espèce : Rat

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Résultat : A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Espèce : Humain

Résultat : A un effet sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

anhydride maléique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Échange de chromatides soeurs sur moelles

osseuses de mammifères Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Inhalation

Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Mineral Oil - mixture:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

anhydride maléique:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

anhydride maléique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Fertilité: NOAEL Mating/Fertility: 55 Poids corporel mg / kg

Incidences sur le

développement du fœtus

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire

précoce

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: NOAEL F1: 140 Poids

corporel mg / kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

Composants:

anhydride maléique:

Voies d'exposition : Inhalation (vapeur)
Organes cibles : Système respiratoire

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Reins

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

anhydride maléique:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 40 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : CUST-N11.00322330

Espèce : Rat, mâle
LOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : CUST-N11.00322330

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 10 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 a

Espèce : Rat, mâle et femelle

LOAEL : 32 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 a

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 0,0033 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 132 - 136 jr

Espèce : Rat, mâle et femelle

LOAEL : 0,0098 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

Durée d'exposition : 132 - 136 jr

Espèce : Rat, mâle et femelle

LOAEL : 0,0011 mg/l

Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 132 - 136 jr
Symptômes : Irritation locale

Espèce : Hamster, mâle et femelle

NOAEL : 0,0098 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 132 - 136 jr

Espèce : Hamster, mâle et femelle

LOAEL : 0,0011 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 132 - 136 jr
Symptômes : Irritation locale

Espèce : Singe, mâle et femelle

NOAEL : 0,0098 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 132 - 136 jr

Espèce : Singe, mâle et femelle

LOAEL : 0,0011 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 132 - 136 jr
Symptômes : Irritation locale

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Mineral Oil - mixture:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Reaction products of benzenesulfonic acid, mono- C20-24 (even)-sec-alkyl derivs. para-, calcium salts:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.000

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

anhydride maléique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 75 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: Essai en statique Remarques: Mortalité

CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 230 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: Essai en statique Remarques: Mortalité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 43 mg/l

Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

Toxicité pour les EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 12

algues/plantes aquatiques mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 74

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et NOEC 10 mg/l

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

Point final: Test de Reproduction

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Reaction products of benzenesulfonic acid, mono- C20-24 (even)-sec-alkyl derivs. para-, calcium salts:

Biodégradabilité Biodégradation: 8 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

anhydride maléique:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 81 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301E

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

anhydride maléique:

Coefficient de partage: n-Remarques: Non applicable

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Valvoline... Global

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

anhydride maléique:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique

(PBT).. La substance n'est pas très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Code des déchets : Le code de déchets doit être attribué par une discussion entre

l'utilisateur et l'entreprise de traitement de déchets.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 02 05, huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

IATA_P (Passager) Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage. veuillez contacter votre fournisseur.

dodécylphénol, ramifié (Numéro sur la liste 30)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Valvoline Global

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

36

Surveillance médicale

renforcée (R4624-23)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

Listé ou en conformité avec l'inventaire **ENCS**

KECI Listé ou en conformité avec l'inventaire

Listé ou en conformité avec l'inventaire **PICCS**

IECSC N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par

inhalation.

EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire

Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures: ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878 Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile Moteur

Version: 15.0 Date de révision: 11.06.2024 Date d'impression: 12/06/2025

produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes: R0517005

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR